

# **Demande de renseignements – Capacité d’offrir une formation préparatoire aux vols spatiaux destinée aux astronautes avec des aéronefs à voilure tournante**

**Modification 1 pour la prolongation de la date de remise de réponse – voir point 3.**

## **1- Introduction**

La présente demande de renseignements (DR) n’est ni un appel d’offres ni une demande de propositions (DDP).

L’Agence spatiale canadienne (ASC) cherche à connaître l’intérêt potentiel et la capacité d’organismes partenaires de donner une formation en vol aux astronautes avec un hélicoptère biturbine à l’aérodrome d’Ellington (EFD) à Houston, au Texas, ainsi qu’à l’aéroport de Saint-Hubert (CYHU), au Québec.

La formation préparatoire aux vols spatiaux destinée aux astronautes permet d’exploiter les défis de l’aviation afin d’améliorer la capacité du corps d’astronautes à travailler dans des environnements très stressants. Alors que nous relevons de nouveaux défis en matière d’exploration spatiale, on envisage d’élargir le programme de formation actuel en y ajoutant un élément à voilure tournante.

## **2- Définition préliminaire des tâches**

Selon les réponses à la présente DR et d’autres facteurs, l’ASC peut envisager de choisir un fournisseur dans le cadre d’un processus concurrentiel pour donner la formation au pilotage d’hélicoptères destinée aux astronautes, ce qui pourrait mener à un processus concurrentiel pour un contrat d’une année ou d’un contrat à plus long terme. On pourrait s’attendre à ce que le fournisseur réalise les tâches suivantes, selon des directives de l’ASC :

- fournir et entretenir un hélicoptère biturbine à capacité pour un seul pilote aux fins de la formation des astronautes;
- offrir des vols d’essai pour environ 400 heures de formation sur une période de 12 mois, dont environ 300 heures avec un instructeur et 100 heures sans instructeur pour permettre d’effectuer des vols en solo;
- afin de réduire au minimum les périodes d’inactivité de l’équipement et de faciliter l’entretien, on pourrait concentrer la formation en segments définis et permettre des périodes allant jusqu’à environ 4 semaines où aucune formation ne serait donnée;



- se conformer à tous les règlements applicables de la Federal Aviation Administration (FAA) et de Transports Canada (TC);
- fournir un instructeur certifié détenant une expérience minimale de 1000 heures en tout et de 500 heures avec des hélicoptères (appareils à voilure tournante), capable de dispenser une formation selon les qualifications d'aviation de la FAA et de TC;
- les instructeurs devront offrir une formation en vol et une formation au sol aux aviateurs-astronautes expérimentés et aux astronautes n'ayant aucune expérience de vol;
- les instructeurs pourraient se voir dans l'obligation de donner la formation en vol et au sol dans les deux langues officielles (français et anglais) lorsque la formation est offerte au Canada;
- fournir un hélicoptère pour le vol en solo et pour les vols avec commandant de bord aux astronautes qui sont titulaires d'une qualification valide et applicable de la FAA et de TC;
- fournir la possibilité de mener des entraînements en zone Cross-country ou en montagne et tout entretien à distance requis;
- fournir sa propre assurance pour l'aéronef ainsi qu'une responsabilité minimale de 5 millions de dollars américains pour toutes les activités autorisées auxquelles participent l'aéronef et son équipage;
- la première formation débiterait possiblement en janvier 2022.

D'autres rôles et responsabilités du fournisseur sont à prévoir en plus de ceux qui sont susmentionnés.

### 3- Comment participer

Les parties intéressées sont invitées à remplir et à retourner :

- le formulaire de réponse (annexe A).

Les documents doivent être présentés en format électronique à [marie-eve.soucy2@canada.ca](mailto:marie-eve.soucy2@canada.ca). La taille des documents ne doit pas dépasser 10 Mo.

Les répondants doivent envoyer leurs réponses au plus tard le **9 septembre 2021 à midi** (HAE). Les soumissions doivent être correctement identifiées avec le nom, l'adresse municipale et l'adresse électronique du répondant, et indiquer lisiblement le titre de la DR.

Les répondants doivent indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*. Si les réponses contiennent des renseignements désignés par l'auteur comme étant « exclusifs » ou « confidentiels », un format de transmission électronique sécurisé peut être mis en place. Les demandes de transmission électronique sécurisée doivent être adressées à [marie-eve.soucy2@canada.ca](mailto:marie-eve.soucy2@canada.ca).

---

## 4- Lignes directrices pour les réponses

Les renseignements recueillis dans le cadre de la présente DR constitueront un élément important pour la planification stratégique de l'ASC. Les réponses à cette DR visent à permettre à l'ASC de déterminer l'état de préparation programmatique et technique des répondants pour offrir la formation décrite et de cerner les défis imprévus associés à cette tâche.

## 5- Limites de la DR

Il convient de souligner que la présente DR n'est pas un appel d'offres ni un processus de présélection. La présente DR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat; par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou services qui y sont décrits ne doivent pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements figurant dans cette DR. Elle ne donnera pas lieu non plus à l'établissement d'une liste de fournisseurs; par conséquent, le fait que des fournisseurs éventuels répondent ou non à la présente DR ne les empêchera pas de participer à des processus d'approvisionnement futurs. En outre, la présente DR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits. La présente DR est diffusée aux fins de planification et d'information seulement et ne doit pas être considérée comme étant un engagement de la part du gouvernement du Canada de conclure une entente.

Il convient aussi de noter qu'aucune entente avec des entrepreneurs éventuels ne découlera de la présente DR.

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à la présente DR.

Les répondants potentiels sont informés que les renseignements transmis au gouvernement en réponse à la présente demande de renseignements peuvent être utilisés par ce dernier dans l'élaboration d'une demande de proposition (DDP) ultérieure, à l'exception des renseignements exclusifs ou confidentiels. La publication de la présente DR ne doit en aucun cas être considérée comme un engagement de la part du Canada, ni comme une autorisation pour le répondant d'entreprendre des travaux qui pourraient être facturés au Canada, ni comme un engagement à publier d'éventuelles DDP, à conclure un partenariat public-privé ou à attribuer des contrats relativement à ce projet.

Le Canada n'est lié par aucune disposition de la présente DR. Tous les renseignements fournis dans la présente DR peuvent être modifiés.

## 6- Demandes de renseignements

Comme la présente DR n'est pas une demande de propositions, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements ni ne distribuera systématiquement les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Les répondants qui ont des questions relatives à la présente DR peuvent néanmoins les faire parvenir à [elisabeth.marceau@canada.ca](mailto:elisabeth.marceau@canada.ca)